

**PRESENTATION DU FONDS**  
**DE**  
**L'UNIVERSITE DE PARIS OUEST - NANTERRE LA DEFENSE**



**Nanterre, le 23 septembre 2009**

## 1. Implantation des établissements d'enseignement supérieur dans le Département des Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine créé par la loi du 10 juillet 1964, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1968, qui porte réforme administrative de la région parisienne voit très rapidement des établissements universitaires s'installer sur son territoire.

- La faculté des lettres de Nanterre, annexe de la faculté des lettres de la Sorbonne, ouvre ses portes en octobre 1964<sup>1</sup> sur les terrains de l'ancien camp militaire de La Folie. L'implantation à Nanterre répond au double objectif de trouver une solution à l'exiguïté des locaux de la Sorbonne et à une volonté politique d'aménagement de la région parisienne.

A partir d'octobre 1966, la faculté des lettres est rejointe sur le domaine universitaire par une annexe de la faculté de droit et de sciences économiques du Panthéon. Cette annexe devient par décret du 24 octobre 1968<sup>2</sup> la faculté de droit et de sciences économiques de Nanterre.

A la suite des événements de mai 1968, le conseil de la faculté des lettres de Nanterre, lors de sa réunion du 14 mai 1968, demande, anticipant ainsi la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968<sup>3</sup>, "l'autonomie de la faculté de Nanterre par rapport aux autres facultés et l'autonomie des départements entre eux". L'assemblée constitutive provisoire de l'université désignée alors sous le nom de Paris Ouest, mise en place à la suite de la loi d'orientation, aboutit à la création de l'Université de Paris X<sup>4</sup> dont les statuts sont approuvés par l'arrêté ministériel du 24 décembre 1970<sup>5</sup>.

Outre son site de Nanterre, l'Université de Paris X dispose d'une annexe à Asnières<sup>6</sup> et se voit rattaché l'Institut universitaire de technologie de Ville-d'Avray. En 1985 elle a ouvert une antenne à Saint-Quentin-en-Yvelines puis en 1989 une autre à Cergy-Pontoise. Ces antennes deviennent à compter de 1991 des universités de plein droit.

En 2007, l'université change de nom d'usage pour devenir l'université de Paris ouest - Nanterre La Défense.

A la rentrée de 1964 elle compte 2872 étudiants en lettres et sciences humaines. Dès 1971, ils sont 15 967. Aujourd'hui l'université de Paris X accueille 35 000 étudiants et compte 2 000 enseignants ainsi que 500 membres du personnel technique et administratif.

---

<sup>1</sup> Décret n°64-1073 du 20 octobre 1964

<sup>2</sup> Décret n°68-924 du 24 octobre 1968

<sup>3</sup> Loi n°68-978 du 12 novembre 1968

<sup>4</sup> *Journal Officiel* du 31 décembre 1970, p. 12 300. Par décret n°70-1290 du 23 décembre 1970 l'université de Paris X - Nanterre est érigée en établissement public à caractère scientifique et culturel (*Journal Officiel* du 31 décembre 1970, p. 12 300)

<sup>5</sup> ADHS 1208W5

<sup>6</sup> Ainsi que d'un site à Clichy

- La faculté de droit de Sceaux - Jean Monnet, créée en 1968 à partir de la faculté de droit de Paris, accueille alors 800 étudiants en premier cycle. En 1970 ils peuvent entrer en licence et en 1971 en maîtrise. Dans le même temps la faculté est rattachée à l'Université Paris-Sud (Paris XI). Aujourd'hui plus de 8 000 étudiants suivent l'une de ses formations.

A ces établissements il convient d'ajouter pour mémoire d'autres institutions d'enseignement supérieur installées sur le territoire des Hauts-de-Seine :

- l'École normale supérieure de Saint-Cloud
- l'École normale supérieure de jeunes filles à Fontenay-aux-Roses  
Ces deux Écoles ont fusionné en 1987.
- l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres installé à Antony, héritier de l'École normale nationale d'apprentissage.

## **2. La collecte des archives**

### 2.1. Le cadre réglementaire

Les documents produits par les universités, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ressortent de la définition des archives publiques telle qu'elle figure dans le livre II du code du patrimoine.

Les archives sont définies à l'article L211-1 "comme l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité."

Ce statut d'archives publiques implique, en vertu du décret n°79-1037 du 3 décembre 1979 modifié par le décret n°2009-1124 du 17 septembre 2009, que les documents produits par les universités ne peuvent être détruits sans l'autorisation préalable du représentant de la direction des Archives de France et que les services d'archives se doivent de conserver les documents qui présentent un intérêt pour la recherche ou dont l'utilité administrative et/ou juridique est constante.

La qualité d'archives publiques des documents universitaires induit que leur consultation obéit tant aux modalités qu'aux délais de communicabilité prescrits au chapitre 3 du livre II du code du patrimoine.

### 3. Présentation du fonds de l'Université de Paris X - Nanterre

#### 3.1. Présidence et secrétariat général de l'Université

Il s'agit essentiellement du versement 1208 W, versé en 1992. Ce versement, qui couvre la période 1964-1985, est l'aboutissement des travaux de classement et de pré-inventaire menés par les Archives départementales des Hauts-de-Seine dans les locaux qui tiennent lieu de magasin de pré-archivage situés dans les sous-sols de l'Université. D'un commun accord avec la Présidence de l'Université, le versement se limite aux Présidences de MM. René Rémond (1971-1976), Jean-Maurice Verdier (1976-1981) et Carol Heitz (1981-1983). Au total 87 ml d'archives ont été traités, dont 31 ml (soit 280 articles) ont fait l'objet d'un versement aux Archives départementales.

Ce versement est constitué de documents sur le fonctionnement et des délibérations des différentes instances de direction des facultés puis de l'Université :

- procès-verbaux de l'assemblée de la faculté des lettres et sciences humaines (1965-1968)
- procès-verbaux du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines (1964-1966)
- procès-verbaux de l'assemblée des professeurs (1969)
- procès-verbaux des conseils transitoires de gestion des facultés de droit et de sciences économiques et de lettres et sciences humaines (1969-1970)
- procès-verbaux et rapports de l'assemblée constitutive provisoire (1970-1971)
- procès-verbaux du conseil d'université, de ses groupes de travail, commissions et sous-commissions (1971-1983)
- procès-verbaux du conseil scientifique (1971-1984)
- procès-verbaux des conseils des Unités d'Etudes et de Recherche (UER) (1969-1985)
- procès-verbaux de la commission des études (1970-1984), du budget (1970-1985), des statuts (1971-1985). D'autres commissions plus éphémères ont généré des documents dont l'examen peut s'avérer également fructueux. Il s'agit de la correspondance relative au domaine universitaire, des procès-verbaux de la commission de la vie sur le domaine (1973-1974), de ceux de la commission de la vie de l'étudiant (1972), mais aussi des documents du groupe de réflexion sur le fonctionnement de l'université (1975) ou de ceux de la commission des libertés (1968-1970). On trouve en outre des documents relatifs aux juridictions disciplinaires (1970-1983) chargées d'examiner et de

sanctionner les cas de fraude aux examens (et notamment au baccalauréat pour la région parisienne)<sup>7</sup>.

Un ensemble important de documents concerne les questions de scolarité, l'organisation des études, avec notamment une collection des différents livrets d'étudiants, mais aussi les réformes successives de l'enseignement supérieur et même plusieurs articles sur le colloque national sur l'éducation (21-23 novembre 1973).

S'agissant de la Présidence de l'université, outre la correspondance des différents présidents (MM. René Rémond, Jean-Maurice Verdier et Carol Heitz) le versement est constitué de dossiers thématiques et notamment de ceux relatifs aux mouvements étudiants, au maintien de l'ordre et à la sécurité sur le campus (1967-1976). Ces dossiers ne forment que trois boîtes à l'intérieur du versement. Parmi les documents à signaler on notera les plaintes, rapports et correspondance relatifs aux différents troubles intervenus dans l'université entre 1967 et 1976 avec les séquestrations d'enseignants, les interruptions de cours ou les troubles lors des sessions d'examen (1 chemise). A ce dossier s'ajoute une chemise de témoignages de soutiens extérieurs (correspondance, 1968-1970) mais aussi de lettres anonymes. Deux dossiers sont consacrés aux conditions de maintien de l'ordre et de sécurisation du campus (1967-1974). Quelques pièces isolées méritent d'être citées : une enquête de l'Institut français d'opinion publique (I.F.O.P.) datée du 8 mai 1968 portant sur "l'opinion parisienne et les manifestations d'étudiants"<sup>8</sup> ainsi qu'une analyse des événements de mai 1968 intitulée "la machine infernale" à l'entête de la Maison des anciens de la 2<sup>ème</sup> D.B.

Une autre série de documents est consacrée à la contestation étudiante de 1976 à l'occasion de la réforme des seconds cycles, dite réforme "Soisson". Ce sont des tracts, motions et résolutions du conseil d'université, des communiqués du Président de l'université et de la correspondance.

A signaler toujours en 1976, la pétition de près de 400 enseignants de Paris X à la suite de la publication par le journal *Le Monde* le 24 novembre 1976 d'un article titré "Quelques vérités sur Nanterre"<sup>9</sup>.

L'exploitation de ces documents peut être complétée par le dépouillement des différentes boîtes de tract (1968-1973)<sup>10</sup>.

Le versement permet d'éclairer bien d'autres facettes de l'activité de l'université avec les documents budgétaires, les relations internationales, les bibliothèques ou l'action sociale en faveur des étudiants.

Un deuxième versement est intervenu en 2006 pour la période 1983-1993, coté 1597 W, il forme un ensemble de 2,3 m.l. Les documents les plus notables sont ceux relatifs à la création des instituts universitaires de Versailles Saint-Quentin-en-

---

<sup>7</sup> C'est l'une des commissions permanentes du conseil d'université, elle a été instituée à Nanterre en 1971. Textes officiels, désignation des membres et composition de la commission disciplinaire, dossiers individuels (rapports de correcteur, copies, décisions).

<sup>8</sup> ADHS 1208W 181

<sup>9</sup> ADHS 1208W 182

<sup>10</sup> PERIN, Sébastien, Les tracts étudiants de Nanterre : une vision partielle et partielle de la société et de l'université (1970-1976). –Paris : 2001. –2 vol. : 1 vol. de texte, 130 p., 1 vol. annexes et documents 9 p. : 92 doc. (Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction du professeur Jean-Noël LUC. Université Paris-Sorbonne UFR d'Histoire). ADHS 2 J 59

Yvelines et de Cergy-Pontoise (1987-1992), aux relations extérieures, à la scolarité et au budget.

### 3.2. Les archives électorales

Le premier versement a eu lieu en 1996 et il est coté 1282 W<sup>11</sup>. Ce versement de 113 articles concerne tant les élections aux conseils des Unités d'Études et de Recherche pour la période 1969-1983 que les élections au conseil transitoire de gestion (1969-1971) ou au conseil d'université (1972-1982)<sup>12</sup>. Outre ces élections que l'on peut qualifier de locales se trouvent les désignations de représentants de l'université au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et à d'autres instances représentatives nationales (1971-1983).

A coté des documents administratifs relatifs à l'organisation et au contrôle des élections (arrêtés rectoraux, listes d'électeurs, listes de candidats et déclarations de candidature, procès-verbaux de dépouillement, décisions de la commission de contrôle des opérations électorales) se trouvent des tracts, affiches et publications des différents syndicats tant étudiants que professionnels.

### 3.3. Le service de la recherche et de l'organisation des soutenances

Il s'agit de l'ancien service de la recherche dont le seul versement coté 1334 W (116 articles, 12 ml), réalisé en 1997, présente pour chaque laboratoire de recherche de l'université ses rapports d'activité scientifiques et financiers, les dossiers de demande budgétaire et les allocations de crédits de fonctionnement de recherche effectivement allouées par le conseil scientifique de l'université (1970-1992).

### 3.4. Le service des affaires juridiques et des instances de Paris X

Service du contentieux de l'université il traite des incidents et litiges survenus sur le campus (1971-1999). La section disciplinaire du conseil d'administration connaît des fraudes et des tentatives de fraudes aux examens (1988-2002). Le service assure le suivi des contentieux devant le tribunal administratif et est l'interlocuteur pour les questions d'accès aux documents administratifs (saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs) (1987-2000). Versement 1598 W, 32 art., 3,7 m.l.

---

<sup>11</sup> Un reliquat d'archives électorales figure dans le versement 1406 W.

<sup>12</sup> Il s'agit des élections générales, les élections partielles sont classées en fin de versement.

### 3.5. Les bourses

Le service des bourses a versé des échantillons de dossiers de boursiers (1984-1997)<sup>13</sup> ainsi qu'un échantillon de fiches individuelles de comptabilité<sup>14</sup>. A ces échantillons se sont ajoutés les arrêtés rectoraux et des listes de boursier.

### 3.6. Les copies d'examen

Dès 1992 le tableau de gestion des archives produites par les Unités de Formation et de Recherche (UFR) prévoyait un tri en vue de la constitution d'un échantillon de copies d'examen. Ce tri pour l'Université de Paris X était basé sur un nombre minimum et maximal de copies à conserver pour chaque unité de valeur et ce pour les années se terminant par un 0 et un 5. Des dispositions pour un échantillonnage qualitatif furent prises en 1997 pour la faculté Jean Monnet de Sceaux (échantillonnage basé sur une représentation des meilleures et moins bonnes copies).

Cependant dans les deux cas les pas et modalités d'échantillonnage sont impossibles à tenir. De même, il est de plus en plus difficile d'obtenir le versement de collections de sujets d'examen sans parler de l'impossibilité matérielle de procéder au versement, pourtant prévu par les circulaires, de l'intégralité des listes d'émargement des étudiants.

Au total l'université de Paris X a versé 56,3 ml de copies et sujets d'examen (1973-1999), la faculté Jean Monnet n'a, quant à elle, versé qu'un mètre linéaire de copies et sujets (1995).

### 3.7. Les maîtrises et autres travaux universitaires

L'Université a manifesté quasiment depuis l'origine le souci de la conservation des mémoires soutenus par les étudiants lors de leur année de maîtrise. Le premier versement a eu lieu en 1977. A ce jour ce sont 390 ml de mémoires soutenus entre 1966 et 2005 qui sont conservés aux Archives départementales des Hauts-de-Seine. Un catalogue informatisé a été réalisé pour signalement des mémoires de maîtrise d'histoire. A cet outil de recherche s'ajoutent les fichiers des mémoires (alphabétique auteur, discipline, directeur de recherche) et les listes présents dans le versement 1466 W.

En raison de la disparition en 2002 du service des maîtrises (division de la scolarité), les Archives départementales ne collectent plus de manière centralisée les mémoires. Ce sont donc désormais les bibliothèques des Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.) qui nous proposent les mémoires de maîtrise qu'elles conservent auxquelles elles joignent les mémoires réalisés dans le cadre des anciens diplômes d'études approfondies (D.E.A.) et

---

<sup>13</sup> versements 1379 W, 1390 W, 1465 W, 1500 W, 1555 W et 1600 W.

<sup>14</sup> versement 1258 W.

diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.)<sup>15</sup>. Les versements des U.F.R. sont complétés par ceux des centres de recherche et plus particulièrement le Centre d'histoire de la France contemporaine<sup>16</sup> et le centre Institutions et dynamiques historiques de l'économie<sup>17</sup>.

### 3.8. Les Unités de Formation et de Recherche

Les U.F.R. n'ont pas réalisé de versement systématique.

\* U.F.R. sciences sociales et administration

Versement 1485 W, 21 art., 2 m.l. : élections aux conseils d'U.E.R. puis d'U.F.R., procès-verbaux de réunion, statuts, relations internationales, projets de recherche, échantillon de copies. 1986-2000.

Versement 1596 W, 10 art., 1 m.l. : organisation de l'U.F.R., préparation, contrôle et validation des épreuves (1992-2001).

\* U.F.R. sciences et techniques des activités physiques et sportives

Versement 1595 W, 12 art., 1,2 m.l. : organisation des examens, préparation, contrôle et validation des épreuves (1997-2000).

\* U.F.R. sciences psychologiques et sciences de l'éducation

Versement 1599 W, 6 art., 0,6 m.l. : organisation des examens, préparation, contrôle et validation des épreuves (1996-2004).

### 3.9. Centre d'histoire de la France contemporaine

Fonctionnement et activités scientifiques, préparation éditoriale des périodiques et publications édités, enquêtes et projets de recherche (documents d'enquête), papiers de l'historienne Jeanne Gaillard (1909-1983).

Versement 1571 W, 40 art., 8,5 m.l.

### 3.10. Médiadix

Médiadix trouve son origine dans un centre de préparation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires (CAFB), créé en 1987 sur le site de l'université de Paris X - Nanterre à laquelle il est fonctionnellement rattaché. A la suite de la disparition du CAFB, il est rattaché à l'Institut Universitaire de Technologie de Ville-d'Avray en 1994-1995, dont il devient un département.

Les deux versements 1389 W et 1413 W versés successivement en 1999 et en 2000 concernent :

- Les statuts successifs de Médiadix
- Les procès-verbaux des conseils d'administration (1 par an)
- Le rapport annuel d'activité

---

<sup>15</sup> UFR sciences psychologiques et sciences de l'éducation (versements : 1576 W, 1577 W, 1578 W, 1610 W, 1611 W, 1612 W, 1613 W et 1614 W) ; UFR sociologie (versement 1638 W) ; UFR littérature, langages et philosophie (versement 1504 W) ; UFR sciences économiques (versements 1529 W et 1643 W) ; UFR langues ibériques, latino-américaines et allemandes (versement 1698 W).

<sup>16</sup> 1572 W.

<sup>17</sup> 1635 W.

- L'organisation des études : emplois du temps, contenu pédagogique des formations (cours distribués), sujets d'examen
- La liste annuelle des étudiants inscrits
- Les rapports de stage
- Les copies d'examen (UC1 : bibliothéconomie et UC 2 : bibliographie et catalogage)

Ces deux versements représentent un métrage total de 16 ml.

3.11. Service de prévention et de promotion de la santé

Rapports annuels (1990-1999), versement 1502W, 2 art., 0.20 m.l.

Au total les archives de l'Université de Paris X - Nanterre conservées par les Archives départementales des Hauts-de-Seine représentent près de 600 mètres linéaires.